

Comité Technique Central des Directions Départementales Interministérielles du 9 juillet 2015

Déclaration liminaire

Vous ne sauriez être surpris par le fait que la CGT persiste et signe s'agissant de ce que nous vous avons demandé lors de la réunion bilatérale du 20 mai 2015 puis lors du Comité Technique Central des DDI du 21 mai 2015.

Une fois de plus, la CGT rappelle qu'il n'y a pas de DDI au sens d'un ensemble homogène et cohérent.

Il y a des DDT(M), des DDPP, des DDCS et des DDCSPP.

Néanmoins, comme dans l'ensemble de la Fonction Publique, les personnels de ces différentes directions départementales sont frappés par :

- De lourdes attaques contre les missions qui leur sont dévolues et leurs conditions d'exercice : abandons, privatisations, externalisations, transferts, mises en jachère, coupures des chaînes de commandement des niveaux centraux aux niveaux régionaux, départementaux et infra-départementaux.
Ces évolutions portent atteinte aux dimensions nationales et ministérielles des missions.
À l'évidence, ces évolutions, initiées au titre de l'acte 1 de la Réate, seraient poursuivies et même aggravées au titre de l'acte 2 de la Réate.
D'ores et déjà le décret du 7 mai 2015 portant nouvelle charte de déconcentration anticipe et organise la montée en puissance du rôle, de la place et des prérogatives des préfets de région qui pourront organiser de manière dérogatoire la répartition des politiques publiques entre les différents services de l'État et l'organisation même des services.
Il est urgent d'abroger ces dispositifs qui sont contraires à des principes fondamentaux du service public : le principe d'égalité de traitement des usagers, le principe d'égalité d'accès aux services publics, le principe de continuité des services publics...
- Dans le même temps, les plans pluriannuels de suppression d'emplois perdurent et rendent impossible l'exercice plein et entier des missions.
En outre, ils génèrent une polyvalence insupportable pour les personnels, qui plus est, en remettant en cause leurs compétences et leurs technicités.

Dans un tel contexte, la CGT vous dit et vous redit qu'elle constate une dégradation de plus en plus préoccupante, et qui s'accélère, des conditions de vie au et hors travail des personnels.

La CGT réitère aujourd'hui les demandes qu'elle vous a formulées :

- La réalisation d'un bilan contradictoire et différencié sur le fonctionnement des directions, l'évolution des missions et leurs conditions de mise en œuvre. Dans ce cadre, la CGT ne peut que dénoncer la manière dont les travaux du Conseil National des Services Publics, réuni ce même jour, se déroulent. Il n'est pas recevable que notre confédération, comme les autres organisations syndicales, n'ait reçue qu'hier après-midi, toute une série de propositions relatives à la revue des missions.

- L'arrêt des suppressions d'emploi et définition d'un plan pluriannuel de recrutement et de requalification des emplois en adéquation avec les missions et leurs conditions d'exercice.
- La révision des modalités de gestion des personnels, et plus particulièrement de la charte de gestion des DDI de 2010, dans l'objectif de rétablir les droits et les garanties collectives des personnels, y compris dans le respect de leurs statuts particuliers.

S'agissant plus particulièrement de la réforme territoriale.

Comme vous le savez, la CGT est opposée à la réforme territoriale dans son fondement même.

Une réforme territoriale qui, de plus, est mise en œuvre à marche forcée, de manière autoritaire et sans aucune discussion sérieuse avec les organisations syndicales.

Il relève de votre responsabilité et plus largement de celle du Gouvernement de tirer les conclusions qui s'imposent quant aux critiques et aux oppositions formulées par les organisations syndicales et les personnels.

Ces critiques et oppositions ont été formulées dans une expression commune des organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, FAFP de la Fonction Publique en date du 22 juin 2015.

Elles l'ont été tout autant, dans des cadres largement unitaires, sous des formes multiples et diverses, lors de réunions de différents comités techniques ministériels par exemple écologie, finances, agriculture, culture, jeunesse et sports.

Elles sont aussi formulées par un nombre grandissant d'agents et d'organisations syndicales dans les territoires lors de réunions de comités techniques territoriaux et d'instances dites de concertation informelle interministérielle.

Ces critiques et oppositions doivent se traduire par des prises de décisions conséquentes.

C'est pourquoi la CGT vous demande :

- L'arrêt des réformes initiées, le maintien des missions dévolues aux ministères, aux administrations et aux opérateurs de l'État, l'absence de toute forme de mobilité forcée de personnels.
- La saisine, dans l'urgence du Premier Ministre, afin qu'aucune décision ne soit prise, qu'aucun arbitrage ne soit prononcé quant aux propositions de macro-organigrammes élaborées par les préfets de région.
- L'ouverture d'une nouvelle phase de discussions avec les organisations syndicales.
Il s'agit clairement pour la CGT de créer les conditions d'une prise en compte de nos propositions et de nos revendications s'agissant :
 - De la définition des politiques et des missions publiques ainsi que de leurs conditions de mise en œuvre, par exemple en matière d'écologie, de développement durable et d'aménagement de l'espace notamment dans la perspective de la COP 21 ;
 - De l'organisation des chaînes de commandement, des niveaux centraux aux niveaux déconcentrés, dans l'objectif de garantir leurs dimensions nationales et ministérielles ;
 - Du renforcement du maillage territorial afin de garantir un service public de pleine compétence et de proximité ;
 - Des moyens budgétaires devant être dévolus : plans pluriannuels de recrutement, requalification des emplois, formation professionnelle...

Sans réduire notre corpus revendicatif à telle ou telle administration, la dernière période a été incontestablement marquée par un fonctionnement de l'appareil gouvernemental qui n'est pas sans poser question et qui nous amène à vous interroger plus particulièrement sur les services publics de la DGCCRF et de la Jeunesse et des Sports.

Alors que les analyses critiques produites au moyen de différents rapports, par différents ministres, par les personnels, par différentes organisations syndicales, par les usagers de ces services publics devraient amener le Gouvernement à mettre en œuvre des organisations nouvelles du travail et des services, le coordonnateur national de la réforme territoriale et le Premier Ministre refusent de le faire.

Cette situation ne saurait perdurer et vous savez comme nous que comme pour toutes les administrations publiques de l'État, elle ne saurait être solutionnée par la mise en œuvre d'une mutualisation inter-départementalisée de services ou/et de personnels.

Vous savez aussi que la CGT est porteuse de propositions et de revendications concrètes s'agissant des modalités nouvelles d'organisation du travail et des services. Pouvez-vous nous dire comment nous pouvons en discuter avec vous afin qu'elles soient prises en compte par le Premier Ministre et son Gouvernement ?

Pièce jointe :

— déclaration des fédérations fonction publique CGT, FO, FSU, Solidaires, FAFP du 22 juin 2015.